



Direction générale
de l'environnement (DGE)
Division Biodiversité et paysage

Avenue de Valmont 30b
1014 Lausanne

DEMANDER UNE AUTORISATION POUR LA RÉCOLTE DE CHAMPIGNONS À DES FINS LUCRATIVES

Nom :

Prénom :

Rue :

NPA :

Domicile :

Téléphone ou portable :

Adresse e-mail :

Commune, lieux de récolte :

Espèces recherchées et vendues :

Méthode de récolte :

Clientèle >>>> cf. verso (à remplir de manière exhaustive).

Lieu et date :

L'autorisation est valable pour une année calendaire (1^{er} janvier au 31 décembre) et sera facturée CHF 150. (CHF 50.- en cas de renouvellement).

Conditions

1. La récolte est interdite du 1^{er} au 7 de chaque mois.
2. La récolte maximale à des fins lucratives est limitée à 6 kg de champignons (poids frais) par jour.
3. La récolte est autorisée de 07h00 à 20h00.
4. La récolte par grattage (excepté pour les truffes), râtelage du sol ou tout autre moyen permettant un prélèvement de masse est interdite.

Clientèle : Restaurant, commerce.

Si vous tenez un stand, merci de joindre une copie de l'autorisation d'exercer une activité commerciale (autorisation communale pour les marchés).

Si vous avez plusieurs client.e.s, commerciaux, merci d'indiquer toutes leurs coordonnées. *Le nom et le prénom ne sont pas nécessaires si la raison sociale est indiquée.*

Nom / ou raison sociale :

Prénom :

Rue :

NPA :

Domicile :

Téléphone ou portable :

Nom / ou raison sociale :

Prénom :

Rue :

NPA :

Domicile :

Téléphone ou portable :

Nom / ou raison sociale :

Prénom :

Rue :

NPA :

Domicile :

Téléphone ou portable :

Nom / ou raison sociale :

Prénom :

Rue :

NPA :

Domicile :

Téléphone ou portable :